



Feuille de route d'implémentation de la tarification évoluée BT < 56 kVA

Webinaire - Consultation publique

Pierre Heusschen
Jérémie Van Den Abeele

12 mai 2026

brugel 
L'énergie et l'eau en confiance
Energie en water met vertrouwen

Modalités pratiques

1. Ce webinaire n'est PAS enregistré
2. Pas de questions orales -> Utilisez le volet Q&A à droite de votre écran
3. Vos questions sont publiées et donc visibles par tous les participants
4. Posez vos questions en mentionnant votre nom et le numéro du slide
5. Vous pouvez « liker » les questions
6. Si le timing le permet une séance de questions/réponses sera prévue à la fin de la présentation
7. Les points non évoqués se retrouveront dans le rapport de consultation

SOMMAIRE

- 1. Introduction**
- 2. Partie 1 : cadre général**
 - Procédure
 - Rappels de la méthodologie tarifaire
 - Déploiement des compteurs intelligents en RBC
- 3. Partie 2 : feuille de route d'implémentation de la tarification évoluée**
 - Principes directeurs
 - Questions adressées lors de la consultation
- 4. Prochaines étapes**

Pourquoi faire évoluer le mode de tarification ?

La Belgique a adopté le **bihoraire** pour répondre à un besoin : le développement du parc nucléaire entraînait une forte production d'électricité la nuit, alors que la consommation était faible et l'on ne peut arrêter une centrale nucléaire la nuit.

Ce contexte a changé : le **mix énergétique** est de plus en plus ancré dans le renouvelable. Une fois installée, la production d'électricité renouvelable est quasi gratuite. L'électricité devient ainsi meilleur marché autour du midi solaire, les prix augmentent la nuit et le réseau est très sollicité en fin de journée.



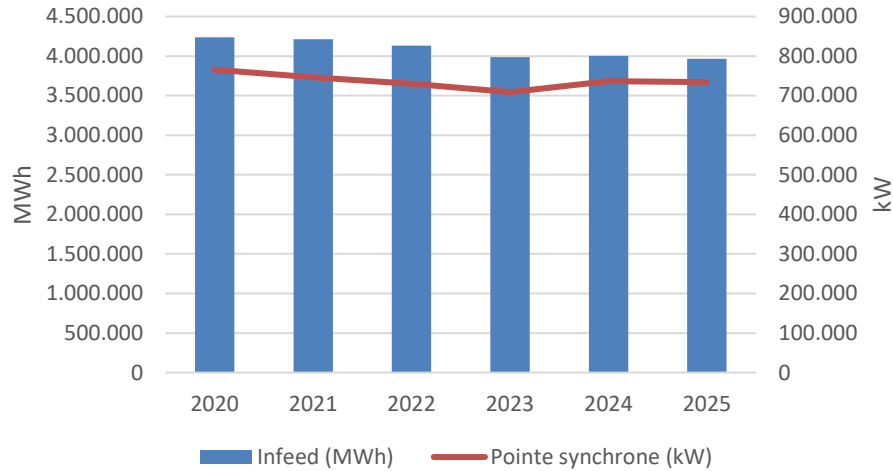
Les **usages énergétiques** évoluent : véhicules électriques, pompes à chaleur, électrification généralisée, etc. Ce qui devient de plus en plus contraignant, ce n'est plus tant l'énergie, mais la capacité à en disposer.



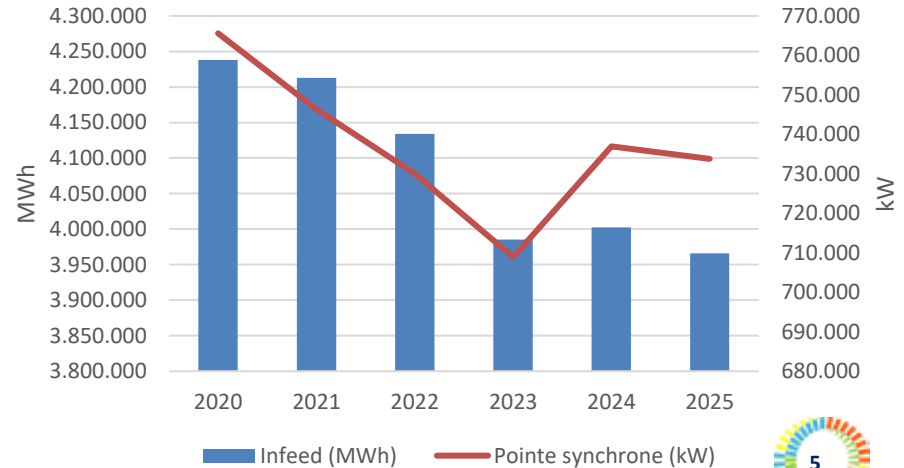
La tarification évoluée vise à récompenser les comportements utiles au réseau plutôt qu'à sanctionner les comportements existants.

Le contexte évolue...

Infeed et pointe synchrone Sibelga



Infeed et pointe synchrone Sibelga



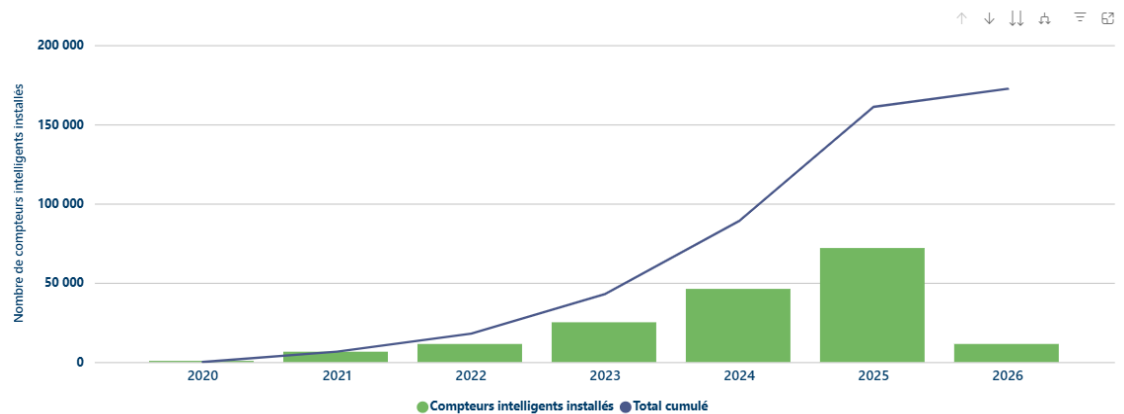
Le contexte évolue : déploiement des compteurs intelligents en RBC

- Déploiement incité par la méthodologie tarifaire via un taux de rendement augmenté sur ces investissements (wacc bonifié) en cas d'atteinte des objectifs
- Au 17 avril 2026 : 172.437 compteurs installés à Bruxelles (23,81% du parc)
- Objectif : 80% en 2030

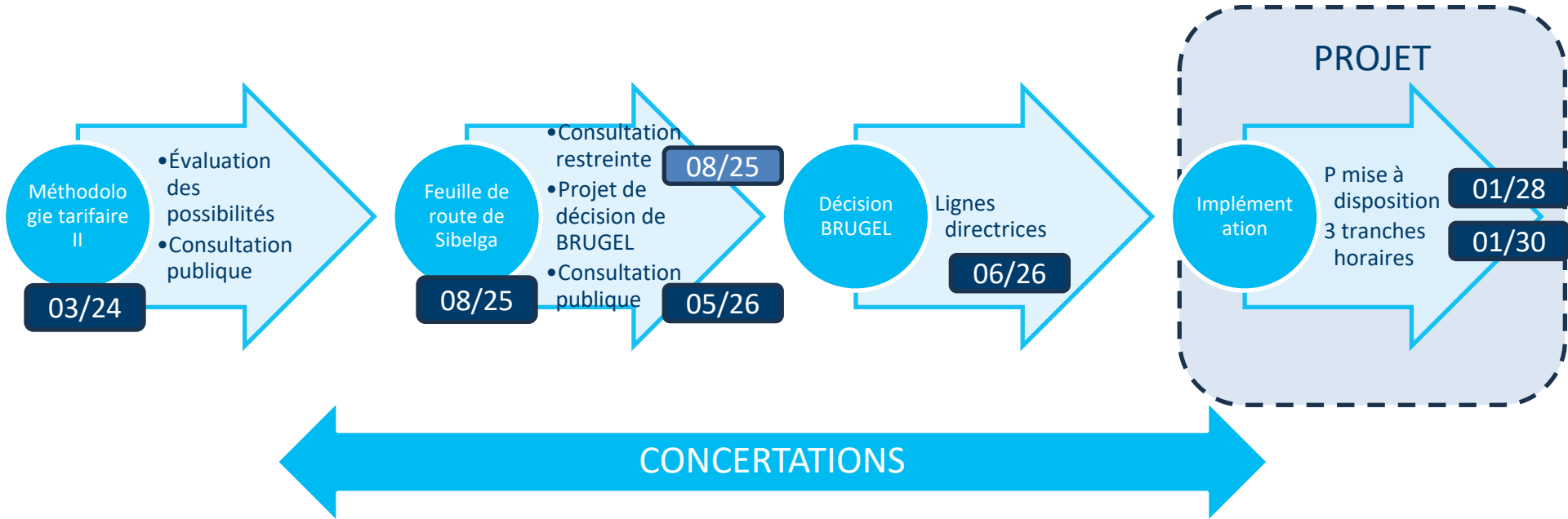
Pour aller
plus loin



Évolution du déploiement



Procédure



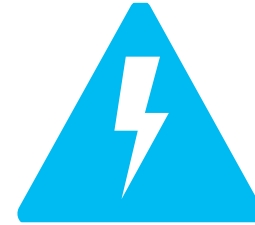
- Feuille de route d'implémentation de la tarification évoluée (TE) reçue en octobre 2025, addendum relatif au planning reçu en janvier 2026
- [Consultation publique en cours](#), elle se termine le 22 mai 2026

Cadre des modifications envisagées



Le niveau des recettes totales facturées par Sibelga est fixé et ne sera pas impacté par la nouvelle structure tarifaire.

Les changements envisagés définissent uniquement comment les revenus de Sibelga issus de la tarification BT < 56 kVA doivent être perçus.



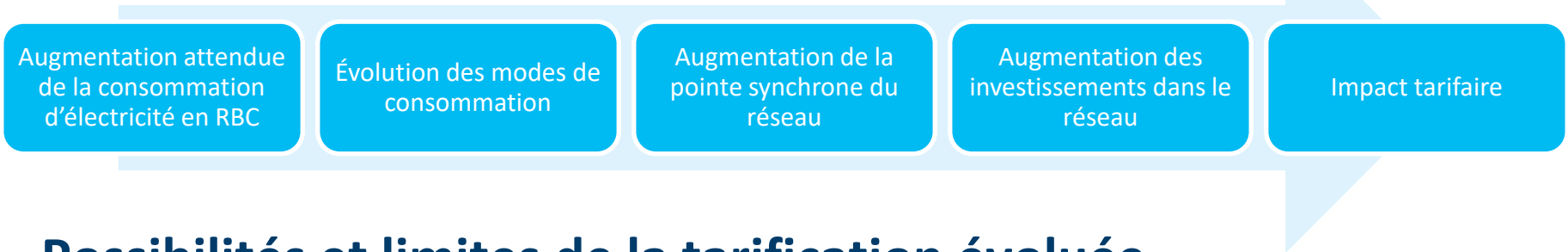
Les tarifs Moyenne Tension (MT) ne sont pas concernés par ces changements.

La tarification évoluée ne concerne que les Utilisateurs du Réseau de Distribution (URD) Basse Tension (BT) < 56 kVA.

Une réflexion a été entamée vis-à-vis des tranches horaires utilisée pour la MT et la BT > 56 kVA et fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Perspectives de développement des nouveaux usages et évolution des régimes de flux d'électricité associés

- Plusieurs scénarios envisagés



Possibilités et limites de la tarification évoluée

- Les compteurs intelligents en cours de déploiement en RBC :
 - permettent l'enregistrement de la courbe de charge ;
 - permettent de nouveaux registres tarifaires ;
 - disposent d'un organe de coupure paramétrable.



Orientations retenues pour l'évolution de tarification d'électricité en basse tension (partie distribution)

Une **composante capacitaire** appliquée à la puissance mise à disposition de l'URD entre 0 et 56 kVA

- avec un prix qui peut être défini par palier (€/an pour une puissance comprise dans un intervalle de puissance)
- avec un nombre suffisamment important de paliers (par exemple 0-3kVA, 3-6 kVA, 6-9 kVA, 9-12 kVA etc.), ou en €/kVA

Un **terme proportionnel** à la consommation avec différenciation temporelle avec 3 plages horaires (Time-Frame), tous les jours :

- Plage 1 (pointe) De 17h à 22h
- Plage 2 (jour) De 7h à 17h
- Plage 3 (nuit) De 22h à 7h

Option 3	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00
ToU	ToU 1		ToU 2					ToU 3			ToU 4				ToU 5									
DGO TF	NIGHT (22:00-07:00)							DAY (07:00-17:00)							PEAK (17:00-22:00)									

Hypothèses de départ



La tarification évoluée est la tarification cible en Région de Bruxelles-Capitale, et elle s'appliquera, à terme, à tous les utilisateurs bruxellois concernés (BT<56kVA, hors tarif social)



Les développements doivent être réalisés en fonction du cadre légal actuellement en vigueur et, à partir du 1er janvier 2028, tout compteur smart avec consentement basculera en tarification évoluée



BRUGEL soutient l'implémentation de la tarification évoluée avec le régime R1 par SIBELGA et demande à Sibelga de prêter une attention toute particulière à la limitation du coût de cette implémentation



Pour les opérations à distance, BRUGEL réitère sa position : elles doivent constituer la norme, même pour les URD n'ayant pas donné leur consentement, conformément à l'ordonnance et au règlement technique, et ce au plus tard pour le 01/06/2026



Afin de favoriser l'acceptation par les utilisateurs du réseau de distribution de la tarification évoluée, BRUGEL privilégie une tension modérée et progressive entre les différentes catégories tarifaires (tranches horaires et paliers €/kVA)

Partie 2 : feuille de route d'implémentation de la tarification évoluée



Principes directeurs



Neutralité
budgétaire



Equité entre
tous les clients



Neutralité
vis-à-vis des
usages



Incitation à la
flexibilité



Inclusivité pour
les clients non
flexibles



Impact limité
pour les clients
sans compteur
intelligent



Levier pour les
clients via les
acteurs de
marché

Hypothèses concernant la mise en œuvre de la tarification

Eligibilité à la tarification évoluée

- La tarification évoluée s'applique à tous les points d'accès électricité basse tension ≤ 56 kVA équipés d'un compteur intelligent télé-relevé.
- Les quelques compteurs AMR des URD BT ≤ 56 kVA ne font pas partie du scope de cette feuille de route.
- Les clients bénéficiant du tarif social continuent à être facturés par les fournisseurs sur cette base.

Collecte à distance des données de comptage

- Pas de changement dans la réglementation relative au consentement à la lecture des données de comptage.
- Lecture par le GRD des données quart-horaires des compteurs intelligents télé-relevés, que le client soit en régime de comptage R1 ou R3. Seules les données quart-horaires de clients en R3 seront transmises vers leur fournisseur.

Hypothèses concernant le terme capacitaire



Identique pour les
tarifications classique
et évoluée.



Basé sur la puissance
tenue à disposition.



Ajustement de la
puissance à distance
pour les URD équipés
d'un compteur
intelligent, y compris
ceux qui n'ont pas
donné leur
consentement.



Pas de différenciation
suivant les usages
derrière le compteur.



En cas de
changement de client
ou de move in, la
puissance
précédemment tenue
à disposition est
conservée.

Hypothèses concernant le terme proportionnel

- Trois plages horaires : jour, soir et nuit.
L'introduction d'une plage solaire ne se justifie pas à l'heure actuelle à Bruxelles du point de vue du réseau de distribution.
- Pas de tarif pour l'injection (cfr méthodologie).
- Les weekends et jours fériés continuent d'être facturés en LO pour la tarification classique.
- Les ToU de la tarification évoluée ne sont pas affichés par registre sur le compteur. Le client pourra visualiser les volumes par ToU sur son portail client ou l'application MySibelga.

Option 3	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00
ToU	ToU 1		ToU 2				ToU 3			ToU 4				ToU 5										
DGOTF	NIGHT (22:00-07:00)						DAY (07:00-17:00)							PEAK (17:00-22:00)										

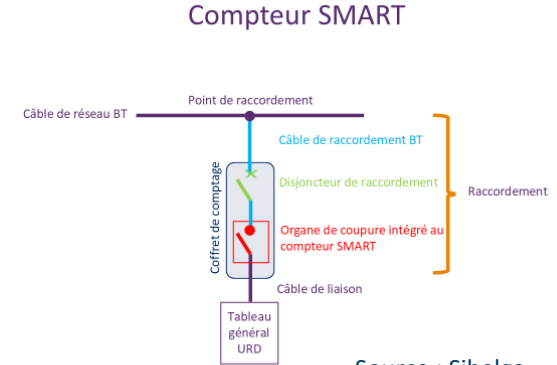
Projet de décision : planning

- Sibelga indique dans sa feuille de route ne pas être en mesure de rencontrer la deadline du 1^{er} janvier 2028 pour l'implémentation simultanée des deux volets de la tarification de la tarification évoluée (puissance mise à disposition et 3 tranches horaires)
- Sibelga propose deux alternatives :
 - Go-live des deux volets au 1^{er} janvier 2029
 - Go-live séparé :
 - Puissance mise à disposition : 1^{er} janvier 2028
 - Tarification à 3 tranches horaires : 1^{er} janvier 2030
- Ces scénarios ont été discutés entre BRUGEL et Sibelga et des go-live séparés sont privilégiés

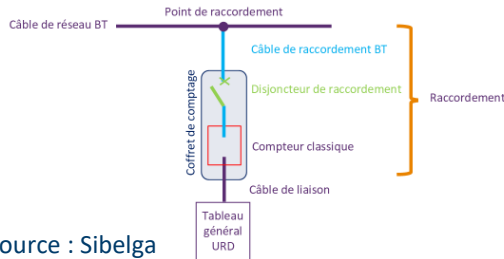


Nouveau tarif capacitaire sur la puissance mise à disposition

Dans le cas d'un compteur intelligent : c'est la puissance mise à disposition réglée dans l'organe de coupure qui détermine le tarif.



Compteur classique/AMR



Dans le cas d'un compteur classique (ou intelligent non communiquant), c'est la puissance mise à disposition qui est utilisée (comme pour le tarif capacitaire actuel).

Sibelga propose un tarif fixe en €/kVA, idéalement par tranche de 1 kVA quand c'est techniquement possible.

Tarification évoluée et consentement

- Sans consentement, la tarification évoluée n'est pas complètement applicable :
 - Pas de tarification à 3 tranches horaires;
 - Pas de modification à distance de la puissance mise à disposition.
- Le tarif capacitaire évolue lui en tous les cas
- Il pourrait être possible, à la demande du client, de modifier à distance la puissance mise à disposition

	Compteur classique	Compteur intelligent		
		Régime de comptage		
		R0	R1	R3
Avec consentement	Tarification classique et nouveau tarif capacitaire à pd 1/1/2028	Tarification classique et nouveau tarif capacitaire à pd 1/1/2028	Tarification évoluée à 3 plages horaires à pd 1/1/2030 et nouveau tarif capacitaire à pd 1/1/2028	Tarification évoluée à 3 plages horaires à pd 1/1/2030 et nouveau tarif capacitaire à pd 1/1/2028
Sans consentement			Sans consentement, le régime est R0	Sans consentement, le régime est R0

Régime de comptage	Fréquence d'envoi	Granularité des données
R0	1 fois par an	Index heures creuses et pleines Volumes annuels validés
R1	1 fois par mois	Index heures creuses et pleines Volumes mensuels validés
R3	1 fois par mois	Index heures creuses et pleines Volumes mensuels validés Courbes de charge validées
	1 fois par jour	Courbe de charge basée sur les données récoltées en J-1, par période élémentaire et non validée

Traitement des weekends/jours fériés et bihoraire

Gridfee BT		Bihoraire		Evoluée	
Lundi – Vendredi	1/2/3	HI/LO	22h 7h 22h	Jour/soir/nuit	22h 7h 17h 22h
	4			Jour/soir/nuit	22h 7h 17h 22h
Weekend & Jours fériés	1	LO	22h 22h	nuit	22h 22h
	2	LO	22h 22h	Jour/soir/nuit	22h 7h 17h 22h
	3	HI/LO	22h 7h 22h	Jour/soir/nuit	22h 7h 17h 22h
	4			Jour/soir/nuit	22h 7h 17h 22h

Source : Sibelga

BRUGEL est en faveur d'un traitement identique des WE et jours fériés

- **Option 1:**
 - Evoluée: tarif nuit durant les WE et jours fériés
 - Bihoraire: tarif LO durant les WE et jours fériés selon le calendrier HI/LO existant
- **Option 2:**
 - Evoluée: jour/soir/nuit 7J/7
 - Bihoraire: tarif LO durant les WE et jours fériés selon le calendrier HI/LO existant
- **Option 3 :**
 - Evoluée: jour/soir/nuit 7J/7
 - Bihoraire: HI/LO 7J7 (HI de 7h à 22h et LO de 22h à 7h).
- **Option 4:**
 - Evoluée: jour/soir/nuit 7J/7
 - Bihoraire: suppression (remplacé par TH)

Analyses d'impact et outils de simulation

- La décision de BRUGEL prévoit deux analyses d'impact, une par go-live :
 - En **mars 2027**, l'analyse d'impact relative au nouveau tarif sur la **puissance mise à disposition**, d'application à partir du 1^{er} janvier 2028;
 - En **mars 2029**, l'analyse d'impact relative au nouveau tarif à **3 tranches horaires**, d'application à partir du 1^{er} janvier 2030.

Ces analyses d'impact engloberont le prix de la commodité et seront utilisées pour paramétrer les nouveaux tarifs

- Des outils de simulation seront également développés par Sibelga et mis à disposition du public
- BRUGEL communiquera sur les réseaux et dans la presse et Sibelga pourra être en charge de la communication individualisée, en concertation avec BRUGEL

Outil de simulation prévu par Sibelga

Il y a un jeu de vase communicants tarifaires entre les utilisateurs disposant de flexibilité et qui ont en font usage ou non (1). Les autres utilisateurs doivent au plus payer le même gridfee (2)

Logique de paramétrisation pour la période 2028-2029

A situation égale (puissance mise à disposition et volume):

Usagers	Gridfee
<ul style="list-style-type: none">Restant en tarification classique	Ne peut pas augmenter
<ul style="list-style-type: none">Passant en tarification évoluéeSans assets flexibles	Ne peut pas être plus important qu'en tarification classique
<ul style="list-style-type: none">Passant en tarification évoluéeAvec assets flexiblesUtilisation non flexible de ces assets	Doit augmenter pour pénaliser les utilisateurs ne faisant pas usage de leur flexibilité
<ul style="list-style-type: none">Passant en tarification évoluéeAvec assets flexiblesUtilisation flexible de ces assets	Doit diminuer pour récompenser les utilisateurs faisant usage de leur flexibilité

La tarification évoluée vise à récompenser les comportements utiles au réseau plutôt qu'à sanctionner les comportements existants

(2) Recettes inférieures ou égales à la situation précédente



(1) Vase communicant

Les variations se comprennent par groupe de client et peuvent présenter des variations individuelles sur base des comportements

Prochaines étapes



Calendrier

22 mai 2026	Fin de la consultation publique
30 Juin 2026	Décision de BRUGEL sur la feuille de route de Sibelga
31 décembre 2026	Validation des hypothèses clés relatives aux TOU de la tarification évoluée BT et avis de Sibelga à propos de l'éventuelle modification des plages horaires pour les clients BT>56kVA et MT
30 mars 2027	Calendrier des mesures d'accompagnement pour encadrer les évolutions tarifaires, proposition de profils de consommateurs et première analyse d'impact relative à la nouvelle tarification capacitaire
30 juin 2027	Projection des quantités de consommations électricité et gaz 28-29 et tendances prochaine période tarifaire
1 ^{er} septembre 2027	Introduction proposition tarifaire actualisée 28-29 comprenant le terme capacitaire paramétré de la tarification évoluée
1^{er} janvier 2028	Go-live tarif « puissance mise à disposition »
30 juin 2028	Lignes directrices tensions plages horaires
30 mars 2029	Deuxième analyse d'impact relative à la nouvelle tarification à trois tranches horaires
1^{er} janvier 2030	Go-live tarif « 3 tranches horaires »

Questions ouvertes

1. Estimez-vous que le planning d'implémentation de la tarification évoluée tel que proposé dans ce projet de décision permette de rencontrer les défis posés par la transition énergétique ?
2. Estimez-vous que les modalités d'application du tarif à la puissance mise à disposition tel que proposées par le présent projet de décision sont adaptées au contexte bruxellois et facilitent tant son acceptation par le public bruxellois que l'atteinte des objectifs issus de la transition énergétique ?
3. Soutenez-vous la position de BRUGEL sur les questions présentées dans la feuille de route d'implémentation, en particulier le traitement des week-ends et des jours fériés et sur les données de comptages.
4. Avez-vous des observations à formuler quant au plan de communication envisagé pour accompagner l'implémentation de la tarification évoluée (y compris les modules de simulation) ?
5. Estimez-vous que les principes émis par Sibelga pour encadrer l'analyse d'impact qui sera remise par Sibelga en 2027 (voir point 4.4.1) sont adéquats ?